

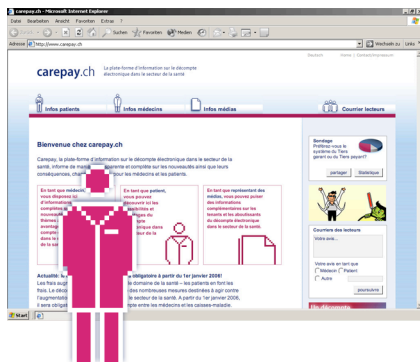


Communiqués médiatiques

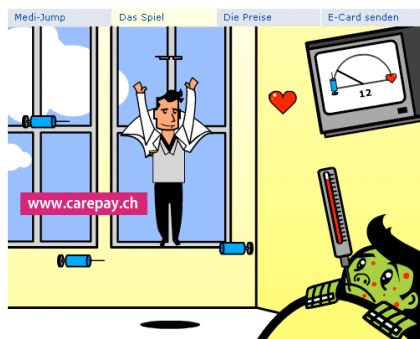
www.carepay.ch - la plate-forme suisse d'information sur le décompte électronique.

Root, 01. décembre 2005 - Communiqués médiatiques

Carepay.ch est disponible en ligne au moment même de l'introduction du décompte électronique. Médecins et patients peuvent consulter sur ce site des informations spécifiques, complètes et transparentes sur l'introduction du décompte électronique et ses avantages. D'autres thèmes, tels que le respect de la protection des données et des patients, les dispositions définies par la loi et les conditions techniques, y sont traités. Par ailleurs, les visiteurs peuvent présenter leur avis et accorder leur suffrage sur le choix du mode de décompte. Et pour ne pas négliger l'aspect ludique parmi tous ces thèmes sérieux, le jeu en ligne « Medi-Jump » propose des divertissements. D'un clic, venez visiter le site www.carepay.ch



www.carepay.ch – La plate-forme d'information sur le décompte électronique dans le secteur de la santé



www.carepay.ch – MediJump, Pour un traitement efficace un bon médecin doit savoir maîtriser le dosage adapté entre la médecine et l'écoute du patient. Et vous?



Version complète

www.carepay.ch - la plate-forme suisse d'information sur le décompte électronique.

Les coûts augmentent constamment dans le domaine de la santé, et les patients en font les frais. A compter du 01/01/2006, le décompte électronique entre médecins et assureurs, l'une des nombreuses mesures pour lutter contre l'augmentation des coûts en matière de santé, entre légalement en vigueur. Carepay.ch, la première plate-forme d'information pour patients et médecins, est disponible en ligne au moment même de cette introduction.

Au commencement de tout décompte-patient est effectuée par informatique la saisie des données de facturation dans le cabinet du médecin, puis, en bout de ligne, ces données sont traitées par l'assureur. Jusqu'alors, les données saisies dans le cabinet médical n'étaient pas transmises sous forme numérique aux assureurs mais imprimées, mises sous enveloppe, affranchies et envoyées par la poste par le biais des patients ou directement à l'assureur qui devait alors de nouveau saisir manuellement les données.

Avec le décompte électronique obligatoire, ce processus laborieux va désormais être simplifié et permettre ainsi de réaliser des économies. Les décomptes-patients doivent à partir du 01/01/2006 parvenir aux assureurs via Internet, épargnant à ces derniers la pénible saisie manuelle. La nouvelle réglementation présente toutefois aussi des avantages pour les patients et les médecins. Ainsi par exemple, grâce à un accord entre les assureurs et les médecins, le décompte direct avec les assureurs est également possible dans le cabinet médical – un processus déjà courant depuis des années dans les pharmacies et de nombreux hôpitaux. Les avantages sont évidents: le patient n'a plus à assumer le rôle d'une banque et financer au préalable la facture du médecin. Grâce au virement garanti de l'assureur, le médecin peut quant à lui réduire ses pertes sur débiteurs mais aussi économiser des frais de port – ce qui permet à un cabinet moyen de réaliser une économie de quelques milliers de francs sur une année.

Carepay.ch n'informe pas uniquement dans le détail des avantages – d'autres thèmes, tels que le respect de la protection des données et des patients, les dispositions définies par la loi et les conditions techniques, sont traités. Par ailleurs, les visiteurs peuvent présenter leur avis et accorder leur suffrage sur le choix du mode de décompte. Et pour ne pas négliger l'aspect ludique parmi tous ces thèmes sérieux, le jeu en ligne: « Medi-Jump » propose des moments de divertissements.

La plate-forme Carepay.ch a été lancée par l'entreprise MediData AG. Cette dernière exploite avec son produit MediPort le plus grand réseau de transfert électronique des factures par lequel médecins, hôpitaux, laboratoires et pharmacies ont déjà envoyé plus de 10 000 000 factures cette année.

Pour plus d'informations:

MediData AG
Heinz Brenner
Communication d'entreprise
heinz.brenner@medidata.ch
www.medidata.ch